## COMMUNE DE BOISSEUIL

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Affiché le : 12/02/2020

L'an deux mil dix-neuf, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2020 PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS: M. AUROY Olivier, M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme LALEU Marie-Laure

## 4. ECO-PASTORALISME

Monsieur le Maire indique que depuis 2014, Limoges Métropole accompagne les communes qui souhaitent mettre en place une gestion éco-pastorale de leurs terrains à forte valeur écologique.

L'aide de la Communauté urbaine se concrétise par un soutien financier ainsi qu'une assistance technique à la gestion et au suivi écologique des terrains.

La commune concernée doit quant à elle mettre en place un dispositif contractuel avec un éleveur capable d'assurer la gestion effective des terrains avec un troupeau.

Monsieur le Maire signale que la commune possède un terrain qui correspond parfaitement à ce mode de gestion. En effet la zone humide de Poulénat que se trouve en contre bas du lotissement répond à tous les critères.

C'est une zone qui devra être entretenue par la commune et qui nécessitera du matériel particulier si l'entretien est fait de façon traditionnelle.

C'est pourquoi il vous est proposé d'expérimenter l'éco-pastoralisme sur cette zone. Matthieu Peyrataud est éleveur et il a donné son accord pour gérer cet espace avec son troupeau.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider la signature d'une convention d'éco-pastoralisme avec Limoges Métropole ;
- de financer la clôture du terrain, les portails et les abreuvoirs à hauteur de 20 % et d'imputer les dépenses au budget 2020;
- de signer une convention avec Matthieu Peyrataud pour que son troupeau puisse paître dans cette zone.
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21 POUR 21 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD